

140. Veillons mieux au choix de nos graines, car de la graine incomplètement développée ou altérée on ne peut en attendre que des produits dégénérés.

150. Puisque les racines du trèfle pénètrent moins profondément que celles du sainfoin, et que la première plante occupe le sol moins longtemps que la seconde ;

Puisque les racines du sainfoin lui-même, par la profondeur à laquelle elles pénètrent, par le temps pendant lequel elles occupent le sol, par les produits qu'elles donnent pendant toute la durée de la prairie artificielle, épuisent moins les couches profondes que celles de la luzerne.

En un mot, puisque chacune de ces plantes, dans des conditions normales, a sa région spéciale au-dessous de laquelle elle descend rarement, il doit en résulter, pour chacune d'elles, un pouvoir épuisant spécial qui rend leur alternance plus rationnelle et plus avantageuse que leur succession trop souvent répétée dans le même sol.

Ainsi telle terre qui aura produit de la luzerne exigera, pour reproduire avec avantage cette même plante, un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel elle pourra donner de bonnes récoltes de trèfle et même de sainfoin.

Alternance et variété rationnelles dans la nature des récoltes, restitutions généreuses des principes fertilisants, tels nous paraissent être les principes qui doivent servir de guides pour obtenir d'abondants produits dans le présent, sans compromettre les ressources de l'avenir.

Le salage des foin.

Certains cultivateurs ont recours au salage des fourrages qui ont été exposés à la pluie pendant plusieurs jours, ne pouvant les soustraire autrement à la pourriture. Les uns les saupoudrent de sel dénaturé très-finement pulvérisé. D'autres font fondre le sel, et aspergent chaque couche de foin avec l'eau de sel.

Quant aux proportions de sel à employer dans ce cas, il est évident qu'elle doit varier suivant le degré d'humidité du fourrage, suivant qu'il est plus ou moins avarié ou menacé d'avarie. La proportion moyenne, d'après l'expérience de certains agriculteurs est de 1 livre par 150 livres de fourrage sec ou par 750 livres de fourrage mouillé.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des cultivateurs sur l'urgence de recourir à ces méthodes au moment où d'énormes récoltes fourragères sont exposées à pourrir complètement et à ne pouvoir être utilisées qu'à l'état de fumier vert.

Les fumiers découverts.

Les fumiers sont le plus souvent laissés exposés à ciel ouvert à toutes les intempéries du climat. Le soleil les dessèche, les pluies entraînent les parties les plus fertilisantes ; il arrive souvent qu'il ne reste plus au cultivateur, pour fumer ses terres, qu'un engrais sans force et sans aucune puissance végétative.

Cependant les avis, jusqu'à ce jour, n'ont pas manqué ; des preuves matérielles ont même été fournies ; en voici une de plus :

Dans une ferme, en Ecosse, Lord Kismauld a fait des expériences comparatives entre un fumier abrité et un autre qui avait été laissé sans abri ; il en est résulté que le fumier conservé à couvert a donné, en poids, un quart de plus de pommes de terre que celui qui avait été abandonné sans abri.

Il faut donc déposer les fumiers dans des fosses, et les recouvrir d'une toile ou d'un abri quelconque.

Concours littéraire.

L'Institut canadien de Québec désire rappeler au public que

le délai fixé pour recevoir les travaux des personnes qui se proposent de prendre part au deuxième concours littéraire de cette institution expire le premier septembre prochain.

Comme les événements politiques des quatre derniers mois ont pu détourner l'attention de ce concours, l'Institut canadien de Québec est prêt à prolonger ce délai si la demande lui en est faite.

Pour l'information des concurrents, nous croyons devoir reproduire ici le règlement de l'Institut concernant ce concours.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

L'Institut canadien, à raison de diverses représentations qui lui ont été faites et qui lui ont paru bien fondées, a cru devoir modifier les règlements qu'il avait adoptés le 14 septembre dernier, concernant le concours d'éloquence française qui a été annoncé.

Le règlement suivant devra donc être considéré comme le seul ayant force au sujet du dit concours :

Règlement concernant le Concours d'éloquence française établi par l'Institut canadien de Québec.

ARTICLE I.—L'Institut Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut Canadien ; le premier, contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphie susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les jurés de l'ouvrage seront : l'Hon. H. G. Joly, le Dr. Hubert Larue et Siméon Lesage, écrivains ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut, et recevront, à la discrétion du jury, soit un seul prix de cent piastres, soit un premier prix de soixante-quinze piastres, et un deuxième prix de vingt-cinq piastres.

ART. V.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VI.—Le sujet du concours sera : *Éloge de l'Agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.*

Par ordre,

ACHILLE LARUE, Secrétaire-Archiviste.

Québec, 20 octobre 1877.

Le foin en moyettes, système Volland.

Nous avons publié il y a quelque temps le moyen employé par M. Volland, pour la mise du foin en moyette. Ce système a été employé avec succès, en France, par nombre de cultivateurs.

M. G. Vimont, vice-président de la Société d'Agriculture d'Épernay, raconte dans le bulletin de cette société d'Agriculture, l'essai très-heureux qu'il a fait de ce système d'après les articles publiés par M. Volland :

Le 20 mai, j'ai mis en moyettes, derrière le fagotier, de l'herbe de mon semis d'automne. Malgré les pluies continues de cinq longues journées, du 30 au 25 de mai, mes visiteurs du 27 mai ont pu constater le parfait état de conservation. Les dérangements nuisibles que plus d'un curieux leur avait fait subir ne les avaient point trop endommagés.

Le 28 mai, j'ai mis en moyettes, par une pluie battante, du foin fauché la veille et culsant d'eau. Il s'est parfaitement et promptement séché. Une seule précaution me sembla à retenir : ne pas faire la moyette plus grosse qu'une botte de foin ordinaire. Si le sol est resté humide sous la moyette, on peut, en la soulevant par le haut, comme on prendrait une ruelle, la transporter à côté sur le terrain sec où elle sèche rapidement. S'il fait beau, avant de charger, et que le pied ait conservé quelque humidité, on peut simplement jeter à terre la moyette qui pourra être rentrée après une heure ou deux.